



Procès-verbal de la trente-sixième assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 11 février 2020, 13 h 30, à la salle polyvalente du Sportplex à Châteauguay.

PRÉSENCES :

- ↳ Tremblay, Bruno Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ↳ Routhier, Pierre-Paul Châteauguay, administrateur, siège n° 1
- ↳ Doyle, Barry Châteauguay, administrateur, siège n° 2

Autre(s) présence(s) : Éthier, Joëlle Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie
Linda Toulouse Beauharnois, administrateur substitut

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint et cette assemblée ayant été dûment convoquée le président, monsieur Bruno Tremblay déclare l'assemblée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2020-272 Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de Monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant et de reporter le sujet 10 à la prochaine assemblée du mois d'avril 2020:

1. Constatation du quorum;
2. Ordre du jour;
3. Adoption du 35^e procès-verbal;
4. Nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration de la Régie;
5. Approbation du salaire et de l'offre d'emploi de la Directrice générale conformes aux conditions d'emploi de la Régie;
6. Travaux de peinture dans le gymnase du Sportplex – conformité de la fédération québécoise de badminton;
7. Installation d'un projecteur solaire – traverse piétonne entre LPP et le Sportplex;
8. Refonte et traduction du site web de la Régie;
9. Quotes-parts municipales pour l'année 2020;
10. Nomination d'un vérificateur pour les états-financiers 2018;
11. Cartes de membres de la régie pour l'année 2020;
12. Prochaine assemblée;
13. Varia;
14. Période de questions;
15. Levée de la rencontre.

ADOPTÉ.



3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

2020-273

Il est proposé par Monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de Monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 35^e assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le mardi 10 décembre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ.

4. NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE

2020-274

ATTENDU, la démission de la conseillère, Madame Roxanne Poissant, de ses fonctions d'administrateur #2 pour la Ville de Beauharnois;

ATTENDU QUE, la Ville de Beauharnois a transmis à la Régie la résolution 2019-12-433 quant à la nomination d'un nouvel administrateur #2 ainsi qu'un nouvel administrateur substitut;

Il est proposé par Monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de Monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité que le conseil approuve la nomination de Monsieur Richard Dubuc comme administrateur #2 ainsi que la nomination de Madame Linda Toulouse comme administratrice substitut, tous deux, représentants de la Ville de Beauharnois.

ADOPTÉ.

5. APPROBATION DU SALAIRE ET DE L'OFFRE D'EMPLOI DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONFORMES AUX CONDITIONS D'EMPLOI DE LA RÉGIE

2020-275

ATTENDU QUE, la Régie a fait voter son échelle salariale ainsi que ses conditions d'emploi lors de sa 33^e assemblée ordinaire (Résolution 2019- 259);

ATTENDU QUE, les échelons salariaux et l'offre d'emploi de la directrice générale devaient être adaptés aux nouvelles conditions de travail de la Régie pour 2020;

ANNEXE A-RÉGIE 2020 (2% indexation)

| TITRE DU POSTE | Échelon 1 (85%) | Échelon 2 (90%) | Échelon 3 (95%) | Échelon 4 (100%) |
|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| Directeur général | 82 365,00 \$ | 87 210,00 \$ | 92 055,00 \$ | 96 900,00 \$ |
| | 39,60 \$ | 41,93 \$ | 44,26 \$ | 46,59 \$ |

Il est proposé par Monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de Monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les échelons salariaux ainsi que la nouvelle offre d'emploi de la directrice générale pour 2020, tel que déposé;

ADOPTÉ.



6. TRAVAUX DE PEINTURE DANS LE GYMNASE DU SPORTPLEX – CONFORMITÉ DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BADMINTON

2020-276 ATTENDU QUE, la Régie accueillera, au Sportplex, un tournoi provincial ABC de badminton en mars 2020;

ATTENDU QUE, la Régie désire accueillir régulièrement de tels événements dans le futur;

ATTENDU QUE, la Directrice générale recommande de procéder à la peinture des murs à l'arrière des terrains de badminton afin de se conformer aux recommandations de la Fédération du Québec;

ATTENDU QUE, que le sujet a fait partie d'un point de discussion lors de la dernière séance de travail du 28 janvier dernier et que cette dépense a été reconnue au préalable comme étant essentielle et autorisée;

Il est proposé par Monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de Monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité, que le conseil administratif de la Régie entérine la réalisation des travaux et la dépense au coût de 9 275.00\$ (Devis no S201946-1285);

Il est de plus résolu de ratifier le contrat donné au fournisseur Mon Peintre pour l'exécution des travaux qui ont dû débiter le 5 février dernier pour des raisons de logistique et d'horaire.

ADOPTÉ.

7. INSTALLATION D'UN PROJECTEUR SOLAIRE – TRAVERSE PIÉTONNE ENTRE LPP ET LE SPORTPLEX

2020-277 ATTENDU QUE, le Sportplex oriente sa clientèle au stationnement P2 de l'école voisine LPP durant les heures de pointe, les soirs et la fin de semaine;

ATTENDU QUE, la traverse piétonne qui communique entre les deux installations n'a aucun éclairage actuellement;

ATTENDU QUE, pour assurer la sécurité de ses usagers, le Sportplex désire installer un projecteur solaire;

ATTENDU QU', à la suite d'une demande de prix, l'installation d'un luminaire solaire Fonroche au coût de 4 449.00\$ serait la solution retenue (le même que celui installé aux travaux publics de la ville de Châteauguay);

ATTENDU QUE, l'installation serait assurée par les travaux publics de la Ville de Châteauguay et qu'un ajustement au poteau engendrerait des coûts supplémentaires de 900\$;

Il est proposé par Monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de Monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité, que le conseil administratif de la Régie entérine la réalisation des travaux et la dépense au coût total de 5 349\$ av.tx.

ADOPTÉ.



8. REFONTE ET TRADUCTION DU SITE WEB DE LA RÉGIE

2020-278

ATTENDU QUE, le fournisseur actuel de la Régie, WEBSON, se retire du marché;

ATTENDU QUE, la Régie doit rapidement se trouver un fournisseur pour assurer les mises à jour, la refonte et la traduction de son site Web afin de livrer le tout pour le 1^{er} mars 2020;

ATTENDU QUE, la directrice générale de la Régie a fait une demande de prix et que le fournisseur retenu est l'agence Sans Filtre;

Il est proposé par Monsieur Barry Doyle, appuyé de Monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité, que la Régie procède à la signature du contrat avec l'agence Sans Filtre (soumission 21-01-2020) au coût de 3 750\$ av. tx.);

ADOPTÉ.

9. QUOTES-PARTS MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2020

2020-279

ATTENDU QUE, la directrice générale a soumis la facturation des Quotes-Parts pour l'année 2020 aux membres du conseil d'administration lors de la dernière séance de travail;

ATTENDU QU', afin d'assurer une répartition conforme des Quotes-Parts 2020 entre la Ville de Beauharnois et la Ville de Châteauguay, la Directrice générale a basé ses calculs à partir du nouveau décret #1214-2019 et du budget 2020 de la Régie;

Il est proposé par Monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de Monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité, que ladite facturation des Quotes-Parts 2020 entre en vigueur, tel qu'elle a été déposée par la directrice générale.

ADOPTÉ.

10. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR LES ÉTATS-FINANCIERS 2019

Sujet reporté à la prochaine assemblée du 14 avril 2020.



11. CARTES DE MEMBRES DE LA RÉGIE POUR L'ANNÉE 2020

2020-280

ATTENDU QU', à la suite d'une première année d'implantation des cartes de membre de la Régie;

- Carte saisonnière 3.50\$ (Complexe aquatique);
- Carte Association 5.00\$ (Associations en location);
- Carte Régie Résident 8.00\$ (Programmation au Sportplex);
- Carte Régie Non-Résident 12.00\$ (Programmation au Sportplex);

ATTENDU QUE, la logistique et la prise en charge de la carte Association a été lourde, coûteuse et incompatible avec la structure en place;

ATTENDU QUE, la directrice générale fait la recommandation de retirer cette carte pour tous les jeunes des associations, mais d'imposer à tous les adultes la Carte Régie à 8.00\$ ou 12.00\$;

ATTENDU QU', un contrôle des jeunes des associations serait maintenu à la porte vitrée de l'accueil du Sportplex en fonction des réservations et de l'horaire, mais ce, sans l'activation de carte de membre.

ATTENDU QUE, les adultes (18 ans et plus) liés aux locations faites par les associations (staff et joueurs) auraient à payer une carte Régie (résident 8\$ et non-résident 12\$) pour avoir accès aux plateaux.

ATTENDU QUE, l'objectif d'une gestion sécuritaire sera ainsi conservé et que le service à la clientèle serait bonifié.

Il est proposé par Monsieur Barry Doyle, appuyé de Monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité, que la Carte Association à 5.00\$ soit retirée du processus dès septembre 2020 et que les Cartes Régie "Résident" à 8.00\$, la Carte Régie Non-Résident à 12.00\$ ainsi que la Carte saisonnière à 3.50\$ soient maintenues pour la prochaine saison.

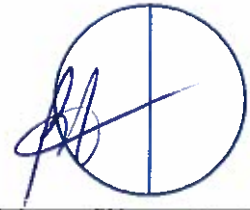
ADOPTÉ.

12. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 14 avril 2020, à 13 h 30, à la Salle polyvalente du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay.

13. VARIA

La Directrice générale fera des recherches auprès de Monsieur Poirrier de CHAI, dans le but de connaître les coûts et la possibilité de diffuser les assemblées de la Régie et de permettre au public de visionner à distance le déroulement des séances. Une proposition sera présentée aux membres du conseil lors de la prochaine séance de travail;



14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Finet fait une demande officielle à la Directrice générale de la Régie pour que les assemblées soit diffusées;

Un tournoi de Pickelball Pancanadien aura lieu au Sportplex le 5-6-7 juin 2020, Monsieur Boutin aimerait s'impliquer auprès de la Fédération québécoise pour offrir une équipe de bénévoles lors de l'événement.

15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

2020-281 *La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 14h25.*

Bruno Roy

J.C.T.
Directrice
Générale